

Notice explicative item : retournement de prairie



Ce document a vocation à apporter des précisions pour remplir et pour instruire les dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000 concernant les retournements de prairies.

Les deux principaux enjeux liés au retournement d'une prairie sont de limiter le phénomène d'érosion et de ruissellement, et d'éviter la destruction d'habitat ou d'espèces d'intérêt européen.*

Le pétitionnaire doit **justifier** son projet de retournement et vérifier qu'**il aura le moins d'incidence négative** sur les espèces et les habitats qui ont justifié la désignation du site.

Le pétitionnaire doit caractériser ses prairies selon les catégories suivantes

1/ les prairies ne se situent pas dans un site «rivière» ou il n'y a pas d'habitat ni d'espèce d'intérêt européen sur les parcelles (à vérifier avec l'opérateur).

2 / - lorsque les prairies sont situées en site «rivière»

Mise en œuvre de mesures d'évitement ou de réduction

- laisser une bande tampon de 20 m de large par rapport au sommet de la berge,
- laisser la ripisylve et les haies parallèles aux courbes de niveau,
- dans le cas de parcelles en pente, labourer en parallèle aux courbes de niveau.

Si ces mesures ne peuvent pas être mises en place, les impacts ne pourront pas être évités et le retournement devra être refusé.

ou

- lorsque des habitats ou des espèces d'intérêt européen sont présents sur les parcelles

Mise en œuvre de mesures d'évitement ou de réduction

- ne pas labourer l'habitat ou l'emplacement de l'espèce d'intérêt européen, et laisser une zone tampon autour.

* Il est rappelé que la destruction d'habitat est interdite par la conditionnalité de la PAC.

- - -

Sur la forme :

Le dossier doit être clair, complet et lisible.

Chaque carte doit comporter un titre, une légende et une échelle en barre (ce qui évite les erreurs de lecture si la carte est agrandie ou réduite).

Le dossier doit être daté et signé. Il est envoyé en 1 exemplaire papier au service instructeur (+ éventuellement 1 exemplaire par voie électronique).